

Registre des Délibérations

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2017

SOUS LA PRESIDENCE de Michel SUCHAUT, PRESIDENT

Etaient présents :

Membres titulaires

Mmes : Chantal ANDRIOT – Vera BAEKE – Sandrine CHAINARD – Murielle DETROIT - Pauline GOULET - Paule GRIS – Nathalie HOEL – Corinne JOURDAIN GROS – Maud LIEVIN – Marie-Odile MORET – Ginette PATISSIER – Thérèse PISTOIA – Sarah SABIH -

MM : Franck ALAINE – Jean-Philippe ANCIAUX – Roland BACHELARD – Gurwan BALBOUX – Alain CHANDIOUX – Edouard CHOPLAIN – Antoine DIAZ - Bernard ECHALIER – Pascal GIRARDOT - Jean-Paul JOLY – Pierre PETITJEAN – Jean-Pierre RIFFIER – Philippe ROUBALLAY - Michel SUCHAUT - Alain THEVENOT – Alain THOUVENOT – Alexandre VION – Mansour ZOBERI

Etaient excusés :

Membres titulaires

Mmes : Aude ALEXANDRE – Joëlle ARNOULT - Catherine BOUHET – Philippine BOUZERAND – Martine COUTURIER – Carine IGAU - Camille TOITOT

MM : Jean-Paul BARBEY – Vincent BOULLAY - William ETAIX – Vincent LONGUEVILLE – Gilles PENET - Jean-Christophe PICHOT – Pascal RAMES – Michaël RENAUD – Emmanuel THILLET – Peter WIJNAND -

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT

Rapporteur : Michel SUCHAUT

L'article L712-6 du code de commerce donne obligation pour les Chambres de Commerce et d'Industrie de nommer un COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE et un SUPPLEANT pour six exercices comptables.

La CCI de Bourgogne Franche-Comté a publié le 15 février 2017 un marché à procédure adaptée pour les prestations de commissariat aux comptes comprenant 3 lots séparés dont un au titre de la CCI de Saône et Loire.

La Commission Consultative des Marchés de la CCI de Bourgogne Franche-Comté présidée par Youcef HAMOUDI s'est réunie le 16 mai 2017 afin d'examiner l'analyse des offres remises par les 5 candidats.

Après concertation, les membres ont proposé de nommer pour les exercices comptables de 2017 à 2022 inclus :

- **la société K.P.M.G. Auvergne Rhône-Alpes – 51 rue de Saint Cyr – 69338 LYON CEDEX 9, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un montant de 15.500 € H.T. par exercice au titre de la révision annuelle**
- **la société SALUSTRO REYDEL – 2 avenue Gambetta – 92066 PARIS LA DEFENSE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant**

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité,

- **Entérinent le choix de la Commission Consultative des Marchés de la CCI Régionale, à savoir :**
 - **La désignation de la société Auvergne Rhône-Alpes – 51 rue de Saint Cyr – 69338 LYON CEDEX 9, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire**
 - **La désignation de la société SALUSTRO REYDEL – 2 avenue Gambetta – 92066 PARIS LA DEFENSE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour six exercices comptables à compter de 2017, et pour un montant global d'honoraires de 15 500 € H.T. par exercice au titre de la révision annuelle,**
- **Autorisent le Président de la CCI 71 à signer les documents correspondants.**

**Le Président,
Michel SUCHAUT**

